

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2024

LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES - (N° 2595)

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Ray, M. Bazin, Mme Frédérique Meunier, M. Hetzel, Mme Louwagie,
M. Dive, M. Descoeur, M. Brigand, M. Di Filippo et Mme Bonnet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« peuvent être »

les mots :

« sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour relever les grands défis de l'agriculture mondiale, notre secteur agricole national se tourne de plus en plus vers de nouvelles technologies, et l'utilisation de drones en agriculture est devenue l'une des avancées les plus marquantes de ces dernières années.

Cette méthode est particulièrement utile pour les cultures sensibles ou difficiles d'accès, les vignobles à forte pente et non-mécanisables en étant le parfait exemple.

De plus, il apporte une sécurité accrue pour la main-d'œuvre qui évite ainsi des accidents de travail. Chaque année, nous devons faire face à trop de décès de vignerons, à cause des retournements d'engins agricoles sur des parcelles accidentées.

Cet amendement propose donc d'autoriser en toute situation l'usage des drones, pour l'amélioration des conditions de travail des travailleurs agricoles.